

**Aux Présidentes et Présidents des Conseils départementaux de la région Paca et Corse,
Aux directions générales adjointes à la solidarité et,
Aux directions Enfance-Famille des départements de la région Paca et Corse,**

Mesdames, Messieurs,

L'URIOPSS Paca et Corse en appelle aux Présidents et Présidentes des Conseils Départementaux de la Région PACA et Corse, en tant que chef de file de la protection de l'enfance, pour soutenir et accompagner les structures dans cette situation de crise sans précédent.

Malgré les annonces de Monsieur Adrien TAQUET, l'URIOPSS PACA et Corse continue d'être saisie de multiples questionnements de la part de ses structures adhérentes dans le champ de la protection de l'enfance.

Nous nous permettons de vous relayer des questions les plus prégnantes qui se posent à ce jour :

- Concernant les mesures applicables dans les structures de protection de l'enfance liées à la phase 3, les structures sont très inquiètes quant à **l'accès aux équipements nécessaires pour assurer la sécurité des enfants et des personnels**. Et, ce d'autant plus que les travailleurs sociaux et les personnels de services généraux ne sont pas rompus aux protocoles sanitaires. Les approvisionnements en équipement sont-ils prévus en nombre suffisant ? Quelle coordination, quel soutien est mis en place au niveau des autorités pour donner, aux structures de protection de l'enfance, un accès prioritaire à ces équipements ? En cas de défaut d'approvisionnement rapide et massif, les structures risquent de devoir faire face à des **droits de retrait** rendant encore plus complexe la continuité de la mission. En effet, ces derniers viendront s'ajouter aux arrêts maladie déjà effectifs dans un grand nombre de structures.
- Est-il envisagé/envisageable de procéder à **la réquisition des professionnels de la protection de l'enfance** (indépendamment de leur statut privé ou public) pour assurer la continuité du service ? De même, les mesures dérogatoires permettant aux professionnels de santé et du médico-social pourraient-elle être élargies aux professionnels du champ de la protection de l'enfance, pour la **garde des enfants en milieu scolaire**.
- En vue de désengorger les structures, les **droits de visite et d'hébergement (DHV) pourraient-ils être élargis** pour les enfants pour lesquels cela est possible ? Sachant que certains départements le font d'ores et déjà et que, de son côté la PJJ, fait des mains levées. L'intérêt et la protection des enfants restant la priorité absolue.
- Enfin, **les surcoûts liés aux nouvelles organisations de crise** (recours à l'interim, au chômage partiel, etc.) seront-ils pris en charge sur un plan budgétaire ?

Dans cette période inédite, soyez assurés que notre Union répondra présente pour faciliter les échanges entre vous et les structures associatives.

Sachant pouvoir compter sur votre implication et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.



Jean Vincent PIQUEREZ

Président

54, rue Paradis CS 50048

13286 Marseille Cedex 06

Ⓜ Etrangin préfecture

Tél. 04 96 11 02 20 - 06 64 08 45 04

jv.piquerez@uriopss-pacac.fr www.uriopss-pacac.fr

Unir les associations pour développer les Solidarités